

RéPPOP Bourgogne Franche-Comté

Document d'information pour les parents des enfants qui vont bénéficier du réseau RéPPOP Bourgogne Franche-Comté

Le docteur _____ vous a proposé la prise en charge de votre enfant au sein du réseau ville hôpital de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique de Bourgogne Franche-Comté : *RéPPOP-BFC*.

Ce réseau est constitué de différents partenaires :

- des professionnels de santé ou du milieu sportif, libéraux ou hospitaliers : médecins généralistes, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport, diététiciens, kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens, psychologues, professeur en activité physique adaptée
- des professionnels des Conseils Départementaux et de l'Education Nationale.

1. Le but d'un réseau de santé est d'**améliorer la qualité des soins** en assurant une **meilleure coordination des professionnels** qui interviennent dans la prise en charge de votre enfant.
2. L'objectif poursuivi est une **amélioration de l'état de santé de votre enfant**, la surcharge pondérale ayant des conséquences sur sa santé actuelle et future.
3. L'organisation en réseau vise à faciliter l'accès aux soins et permet une **prise en charge multidisciplinaire** avec plusieurs niveaux d'actions : diététique, modification des habitudes de vie, psychologique, activité physique, prise en charge des complications et des facteurs associés favorisant l'obésité.
4. **La prise en charge de votre enfant dans le réseau est codifiée** afin que tous les partenaires mènent une action cohérente et dans le même sens : cette prise en charge est **individualisée** et définie pour chaque enfant en fonction de ses besoins ; elle impose l'intervention, chaque fois que possible, de 2 partenaires du réseau avec un niveau d'action différent.
Le **médecin traitant** reste le référent. Il travaille avec un **acteur de proximité** qui va aider l'enfant à mettre en place les changements proposés (diététique, activité physique et sportive, aide psychologique). Ces deux partenaires sont définis avec votre accord.
Ils **décideront ensemble** des orientations à proposer pour votre enfant et vous en informeront au fur et à mesure.
5. L'engagement dans un réseau de santé implique la **tenue d'un dossier médical commun** de suivi par l'ensemble des médecins et des professionnels paramédicaux qui interviennent auprès de votre enfant. **Les données ainsi recueillies sont confidentielles et protégées** par le secret médical : vous pouvez à tout moment en demander le contenu à votre médecin référent. Enfin les informations recueillies pourront être utilisées de manière anonyme et globale avec les données des autres enfants du réseau, par l'équipe de coordination du RéPPOP-BFC dans un but épidémiologique et d'évaluation du réseau.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Les données recueillies sont conservées, selon une durée légale de 20 ans (Article R. 1112-7 du Code de la santé publique) à compter de la dernière intervention sur le dossier. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations concernant votre enfant, vous pouvez vous adresser au médecin référent ou à l'équipe de coordination du RéPPOP-BFC www.reppop-bfc@chu-besancon.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données.